



## **15<sup>ème</sup> REUNION CONSULTATIVE SUR L'INTEGRATION DU GENRE DANS L'UNION AFRICAINE**

Nous, représentants des organisations de femmes et de la société civile africaines, réunis dans le cadre de la Campagne "Le Gendre: Mon Agenda" (GIMAC) à la 15<sup>ème</sup> Réunion Consultative des femmes africaines à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 21 au 22 janvier 2010, organisée par Femmes Africa Solidarité (FAS) avec le soutien de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (UN CEA), Open Society Initiative (OSI), le Ministère du Développement international du Royaume Uni (DFID), le Fonds de Développement des Femmes Africaines (AWDF) et les Ministères des Affaires Etrangères de la Finlande et de la Norvège;

**Accueillant** la décision des Chefs d'Etat de l'Union Africaine de dédier leur 15<sup>ème</sup> session ordinaire aux Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique qui sont une opportunité de lutte contre la pauvreté pour les femmes africaines;

**Appréciant le leadership** de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (UN CEA) et son soutien en faveur des programmes et activités du GIMAC ;

**Appréciant en outre** l'appui des différents partenaires et la présence de S.E. Madame Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Ecosse, qui a réitéré lors de la cérémonie d'ouverture les différents initiatives des Femmes Africaines et le soutien de l'Union Africain pour améliorer le statut de la Femme Africaine;

**Rappelant la détermination du** mouvement des femmes africaines de garder les priorités des femmes sur l'agenda de l'Union Africaine et **appréciant** le soutien et la reconnaissance de l'Union Africaine concernant l'importance du mécanisme des Pré-Sommets des femmes africaines, comme mécanisme de prise en charge des questions de genre dans l'agenda du Sommet;

**Considérant les engagements** des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique de contourner tous les obstacles et d'atteindre l'égalité des genres en Afrique par la mise en œuvre d'instruments juridiques pertinents, la prise d'initiatives, de politiques et de programmes cohérents, au niveau continental, régional et national;

**Saluant** les initiatives du Commissaire pour le Développement humain, la Science et la Technologie de l'Union Africaine, de vouloir assurer aux femmes et aux hommes l'accès au TIC et la proposition de la Commission de l'Union Africaine de travailler avec GIMAC dans la mise en œuvre de son agenda de Science et Technologie et de ses programmes.

**Appréciant avec gratitude** le support continu des Chef d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine pour la mise en œuvre de la *Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique* (2004) comme l'indique le nombre croissant d'Etats membres qui soumettent des rapports sur la SDGEA, autant que ceux qui ont ratifié le Protocole;

**Notant avec appréciation** le désir des Chefs d'Etat Africains de continuer d'intégrer les Femmes Africaines et d'assurer que leurs voix soient entendues et que leurs besoins soient effectivement pris en compte à tout moment ;

**Saluant** les efforts de l'Union Africaine et des Nations Unies de résoudre les conflits en Guinée, Côte d'Ivoire, Soudan, Somalie et République Démocratique du Congo et dans des autres parts du continent ;

**Réaffirmant** l'engagement du GIMAC de suivre, d'évaluer et de faire rapport sur la mise en œuvre du *Protocole relatif aux droits des Femmes en Afrique* (2003), de la *Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique* (2004) et autres décisions de l'Union Africaine, recommandent aux différents points focaux de continuer à appuyer les Etats membre dans la mise en œuvre des engagements et la préparation de leurs rapports, comme stipulé dans la SDGEA ;

**Reconnaissant** les efforts de la Direction des Femmes, du Genre et du Développement de l'Union Africaine (AUWGDD) et du Président de la CUA déclarant 2010-2020 Décennie de la femme africaine ainsi que son intention d'utiliser cette période pour promouvoir l'égalité des sexes et la promotion de la femme dans tous les sphères de la vie;

**Se félicitant des efforts** de la AUWGDD et l'Union Africaine de finaliser les modalités pour l'opérationnalisation du Fonds d'affectation spéciale de la Femme Africaine prévu pour cette année;

**Réaffirmant notre soutien** pour la décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies de mettre en place un comité de pilotage afin d'améliorer la visibilité et le renforcement de la coordination en sein du système des Nations Unies en vue de la préparation du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Résolution 1325;

**Nous nous engageons** à soutenir le travail et les activités du Panel de Haut Niveau de la société civile sur le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Résolution 1325;

**Reconnaissant et félicitant l'intention soutenue** du Président de la CUA d'assurer que les différentes Conclusions et Recommandations des consultations du Pré-Sommet des différentes organisations de la société civile qui traitent du genre et des femmes, soient justement intégrées dans les décisions du Sommet de l'UA, et spécifiquement celles qui sont en relation avec la mise en œuvre de la SDGEA.

**PRIE** le 15<sup>ème</sup> Sommet ordinaire des Chefs d'Etats d'adopter les Recommandations suivantes:

## **A. Mise en œuvre de la SDGEA**

1. Demander aux pays qui n'ont pas encore soumis leurs rapports sur la SDGEA d'honorer leurs engagements envers l'égalité des genres en Afrique;
2. Renforcer le AUWGDD en lui allouant les ressources nécessaires pour assurer un processus d'évaluation effective et d'assistance technique pour les Etats membres, en les soutenant dans leur engagement et obligations de faire rapport sur la SDGEA
3. Etablir une tradition visant à reconnaître et à soutenir les Etats membres qui régulièrement soumettent leurs rapports et progressent dans l'amélioration de l'égalité des sexes et de la situation de la femme africaine.

## **B. L'Union Africaine**

La Réunion consultative demande aux Chefs d'Etat et Gouvernement de l'Union Africaine de:

1. Mandater le Conseil de Paix et de Sécurité de travailler étroitement avec le comité de pilotage sur la Résolution 1325 des Nations Unies, d'assurer que les préoccupations et les expériences des régions africaines sont intégrées efficacement dans les différentes propositions soumises au Conseil de Sécurité des Nations Unies et également à l'Assemblée Générale.
2. Assurer que la Décennie des Femmes Africaines 2010-2020 ait la visibilité et l'appui nécessaire pour son intégration et sa mise en œuvre effective dans nos Etats membres.
3. Approuver sans retard les modalités opérationnelles pour le Fonds des Femmes Africaines, adopté auparavant par les ministères responsables du genre et de la femme, pendant leur consultation en novembre 2009 à Banjul, en Gambie.
4. Continuer le maintien de l'égalité des sexes et du principe de parité dans toutes les structures continentales, régionales et nationales et d'assurer que l'intégration de genre reste un pilier dans le développement des agendas et des programmes.
5. Accorder une suite favorable à notre demande précédente d'un Deuxième Sommet des Chefs d'Etat sur le genre, lequel devrait être dédié à l'évaluation de la SDGEA et des engagements envers l'égalité de sexes et l'avancement de la femme africaine.

6. Développer un cadre régissant les questions de genres, permettant aux femmes africaines d'accéder aux TIC, en vue de sensibiliser et de réduire le niveau de pauvreté des femmes africaines.
7. Développer des mécanismes et initiatives qui vont assurer et garantir l'accès durable des jeunes filles à l'utilisation des TIC comme possibilité de réduction des écarts entre files et garçons;

### **C. GIMAC**

1. S'engager à travailler avec les Etats membres et les femmes à la base et les jeunes afin d'assurer la mise en œuvre de la SDGEA grâce à des Plans d'Action Nationaux clairement définis.
2. S'engager également à élargir les activités et les programmes par l'utilisation effective d'indicateurs et des lignes directives concernant les rapports, proposés par le GIMAC.
3. Rendre disponible les recommandations du GIMAC du deuxième Rapport Alternatif sur la mise en œuvre de la SDGEA et d'utiliser les rapports pour fournir des données et informations manquantes afin d'apporter de la valeur ajoutée au processus de mise en œuvre.
4. Intégrer la justice dans toutes les thématiques du GIMAC sur la mise en œuvre de la SDGEA.
5. Montrer notre soutien et notre disponibilité de coopérer avec AUC et AUWGDD dans la mise en oeuvre de la Décennie de la femme africaine 2010-2020
6. Montrer tout notre soutien pour le Panel de Haut Niveau de la société civile sur le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Résolution 1325, en partageant les expériences sur la mise en œuvre de la Résolution dans les différents pays et en mobilisant pour l'intégration des femmes à la base dans le processus.
7. Collaborer et travailler étroitement avec la Commission du Genre de l'ECOSOCC en rendant disponible le contenu des programmes et des activités de la Commission
8. Travailler étroitement avec le Centre africain pour le Genre et le Développement social (ACGD) de la CEA et le Comité sur les Femmes et le Développement dans la mise en œuvre des sept thématiques critiques, résultant de la revue Beijing +15
9. Continuer de renforcer notre collaboration avec les partenaires existants et également encourager des partenariats et des initiatives qui font avancer l'égalité de sexes et rendre visibles les besoins et les activités des femmes africaines, exemple le Prix Nobel pour les femmes

africaines et les activités de la Fondation Packard, santé reproductive et droits

#### **D. Autres points**

La 15<sup>ème</sup> Réunion consultative sur l'intégration du genre dans l'Union Africaine a également abordé et émis des recommandations sur d'autres points.

##### **Election**

1. Demande aux pays africains qui préparent leurs élections d'assurer que le processus électoral soit suivi de façon paisible et de garantir que des mesures diligentes soient prises avant, durant et après les élections
2. Soutenir et encourager toutes les femmes africaines aspirant à des postes électifs dans les Etats membres et demander aux gouvernements d'assurer que des mesures garantissant leur sécurité soient prises avant, pendant et après les élections.

**Le Secrétariat la Campagne “Le Genre : Mon Agenda”,  
Fait à Addis-Abeba, Ethiopie, le 22 janvier 2010**